



Strasbourg, le 18 avril 2019  
[de13f\_2019.doc]

**T-PVS/DE (2019) 13**

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU  
NATUREL DE L'EUROPE

**Comité permanent**  
39e réunion  
Strasbourg, 3 - 6 décembre 2019

---

**Groupe de spécialistes sur le  
Diplôme européen des espaces protégés**  
5 - 6 mars 2019  
Bâtiment Agora, Strasbourg, salle G05

## **RAPPORT DE LA RÉUNION**

*Document préparé  
par la Direction de la participation démocratique*

---

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.  
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

**RAPPORT DE LA REUNION**

Le Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés s'est réuni à Strasbourg les 5 et 6 mars 2019. Le Comité permanent/Bureau est invité à :

- Prendre note du rapport de la réunion du Groupe de spécialistes ;
- Saluer à la candidature du Parc Régional Gallipoli Cognato ;
- Exprimer sa préoccupation face à la détérioration de la situation dans la Réserve naturelle de Scandola (France) ;
- Envisager de transmettre les projets de Résolutions renouvelant le Diplôme à 11 zones (voir document [T-PVS/DE\(2019\)10](#)) au Comité des Ministres pour adoption formelle ;
- Prendre note des 17 visites d'expertise sur les lieux qui seront effectuées en 2019 ;
- Se féliciter du nouveau [tableau de bord](#) du Diplôme Européen ;
- Accueillir favorablement la mise à jour de la base de données du Diplôme européen et la cartographie des multiples désignations/certifications dont bénéficient les zones diplômées ;
- Prendre note des résultats de la discussion sur les moyens possibles d'accroître l'attractivité du Diplôme européen.

## **1. ACCUEIL ET OUVERTURE DE LA REUNION**

La réunion est ouverte le mardi 5 mars 2019 par le Président du Groupe de spécialistes, M. Jan Plesnik (République tchèque). Il souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur contribution ainsi que le Secrétariat pour la préparation de la réunion et des documents de travail.

Le Président informe les membres du Groupe que Joe Sultana est décédé en 2018 et reconnaît son dévouement. Jo Sultana a contribué au Diplôme européen en tant qu'expert indépendant pendant de nombreuses années.

## **2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Le Groupe adopte le projet d'ordre du jour (voir document [T-PVS/Agenda\(2019\)03](#)).

## **3. INFORMATIONS GENERALES SUR LES ACTIVITES PRESENTANT UN INTERET POUR LES TRAVAUX DU GROUPE**

### **3.1 BREVE PRESENTATION DU RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE EN 2018 ET DES ACTIVITES MENEES AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE**

Le Président a brièvement récapitulé les résultats et conclusions de la réunion de 2018 du Groupe de spécialistes. Il a insisté sur le fait que le Diplôme européen est un label prestigieux dont l'importance est sous-estimée.

### **3.2 SUITES DONNEES PAR LE SECRETARIAT AUX CONCLUSIONS DE LA REUNION DE 2018 DU GROUPE DE SPECIALISTES**

Iva Obretenova, Secrétaire de la Convention de Berne, informe les membres du Groupe de spécialistes que leur réunion est la première à se tenir dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de Berne. Elle souligne que le Diplôme européen est l'un des outils de suivi de la Convention, mais le seul qui permet de faire connaître les travaux de la Convention au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Elle rend compte du suivi donné aux décisions du Groupe de spécialistes à sa réunion de 2018. Elle souligne que le Comité des Ministres a officiellement adopté la résolution renouvelant le Diplôme européen à 20 zones. Elle informe également les participants que le Secrétariat continue de développer les outils de suivi du Diplôme avec la création d'un tableau de bord, la mise en place d'un système de notation, et l'individualisation des modèles de rapports annuels. La mise à jour de la base de données des zones diplômées et la cartographie des multiples désignations dont bénéficient les zones diplômées sont également en cours.

## **4. CANDIDATURE AU DIPLOME EUROPEEN DU PARC REGIONAL GALLIPOLI COGNATO**

La candidature au Diplôme européen du Gallipoli Cognato ([T-PVS/DE\(2019\)06](#)) est présentée au Groupe de spécialistes par Mme Angela Ciliberti.

Le Parc Régional Gallipoli Cognato Piccole Dolomiti Lucane s'étend sur une superficie de près de 27.000 hectares, à l'intérieur des communes d'Accettura, Calciano et Oliveto Lucano dans la province de Matera et Castelmezzano et Pietrapertosa dans les provinces de Potenza.

Le Parc protège une zone située juste au milieu de la Basilicata qui possède des valeurs naturalistes, paysagères, historiques et ethno-anthropologiques pertinentes : la forêt de Gallipoli Cognato, le bois de Montepiano, les roches de grès des Dolomiti Lucane à Castelmezzano et Pietrapertosa, les ruines des fortifications d'une ancienne ville construite au IV<sup>e</sup> siècle avant Jésus Christ sur le Mont Croccia.

La présence de réseaux fluviaux sous forme de cours d'eau et de sources saisonniers est une caractéristique du Parc.

L'aire protégée se caractérise également par la présence d'une large garrigue verte faite de végétation variée et d'espèces arboricoles et arbustives, alternant avec des forêts anciennes d'arbres centenaires qui, à haute altitude, atteignent des tailles énormes.

Le parc comprend 4 sites Natura 2000 désignés pour la conservation de plus de 300 espèces de flore, 15 habitats prioritaires et de nombreuses espèces animales rares telles que la cigogne noire (*Ciconia nigra*),

le lièvre corse (*Lepus corsicanus*), le chat sauvage européen (*Felis silvestris*), le loup gris (*Canis lupus*), la loutre d'Europe (*Lutra lutra lutra*), le circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) et plus de 300 espèces de faune.

Le Parc régional est également reconnu pour la richesse de son patrimoine culturel, en particulier le festival traditionnel appelé "Maggi" (fêtes de mai), expression unique en Italie de la relation étroite entre la population locale et l'environnement, représentant à la fois la renaissance de la nature au printemps et le vœu à une divinité pour obtenir la prospérité en agriculture.

Les membres du Groupe de spécialistes se sont félicités de la candidature du Parc Régional Gallipoli Cognato et ont estimé que cette zone présente un intérêt européen exceptionnel justifiant la délivrance du diplôme.

Le Groupe de spécialistes a déclaré la candidature recevable et a chargé le Secrétariat d'entreprendre une expertise sur les lieux pour confirmer l'intérêt européen et évaluer l'efficacité des mesures de conservation existantes.

La candidature devrait être réexaminée en 2020 à la lumière des conclusions de l'expertise sur les lieux

## 5. CONCLUSIONS DES MISSIONS CONSULTATIVES, DISCUSSION ET PROPOSITIONS AU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Conformément à la décision du Groupe de spécialistes de 2018, une expertise sur les lieux aurait dû être effectuée dans le Parc national français des Ecrins et ses conclusions auraient dû être présentées au Groupe de spécialistes en 2019. Le Secrétariat a informé le Groupe de spécialistes de la décision de l'administration du Parc national français des Ecrins de ne pas demander le renouvellement du diplôme européen en 2020. Selon les autorités, le diplôme européen délivré en 1990 a eu peu de valeur ajoutée et était moins en accord avec leurs priorités. Les autorités ont également informé le Secrétariat qu'elles avaient introduit une demande d'inscription sur la Liste verte de l'UICN qui, selon elles, représente des avantages supplémentaires et des possibilités de partenariat.

Le Parc National des Ecrins sera donc retiré de la liste des zones diplômées en 2020.

Le Groupe de spécialistes a examiné les rapports des expertises sur les lieux de 12 zones, dont le Diplôme européen expirera en 2019. Le Groupe a également discuté de l'opportunité de renouveler le Diplôme de deux zones qui n'ont pas bénéficié d'une expertise sur les lieux.

### 5.a Réserve naturelle de Scandola (France)

L'expert indépendant, M. Olivier Biber, présente les conclusions de son expertise sur les lieux dans la Réserve naturelle de Scandola aux membres du Groupe de spécialistes (rapport [T-PVS/DE\(2019\)02](#)). Se fondant sur ses constats, il informe les membres du Groupe que les conditions pour le renouvellement du Diplôme européen à la réserve naturelle de Scandola en 2020 ne sont pas encore remplies car la conservation du site s'est considérablement détériorée depuis la délivrance du Diplôme européen en 1985.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert de conditionner le renouvellement du Diplôme européen en 2020 à l'extension de la Réserve Naturelle et à la création d'un parc marin au plus tard le 31 janvier 2020 afin que le Groupe puisse réexaminer l'opportunité du renouvellement du Diplôme en 2020.

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat d'assurer la liaison avec l'autorité de gestion, d'informer le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO de la situation alarmante, de suivre l'extension de la Réserve naturelle, la création du parc marin, l'établissement des règlements et leur mécanisme de contrôle et de faire rapport au Groupe de spécialistes à sa réunion annuelle en 2020.

### **5.b Réserve naturelle de Wollmatinger Ried Untersee-Gnadensee (Allemagne)**

L'expert indépendant, M. Robert Brunner, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans la Réserve naturelle Wollmatinger Ried Untersee-Gnadensee (rapport [T-PVS/DE\(2018\)12](#)). Se fondant sur ses constats, il suggère le renouvellement du Diplôme européen de la réserve naturelle du lac Wollmatinger Ried Untersee-Gnadensee pour une période supplémentaire de 10 ans.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de leur discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de trois conditions et de six recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve naturelle de Wollmatinger Ried Untersee-Gnadensee, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2019\)10](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2019.

### **5.c Réserve naturelle de Wurzacher Ried (Allemagne)**

L'expert indépendant, M. Robert Brunner, présente les conclusions de son expertise sur les lieux dans la Réserve naturelle de Wurzacher Ried aux membres du Groupe de spécialistes (rapport [T-PVS/DE\(2018\)13](#)). Se fondant sur ses constats, il suggère le renouvellement du Diplôme européen de la réserve naturelle de Wurzacher Ried pour une période supplémentaire de 10 ans.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de leur discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit d'une condition et de six recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve naturelle de Wurzacher Ried, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2019\)10](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2019.

### **5.d Parc national du Triglav (Slovénie)**

En l'absence de l'expert indépendant, M. Pierre Galland, le Secrétariat présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de l'expertise sur les lieux dans le Parc national du Triglav (rapport [T-PVS/DE\(2018\)16](#)). Se fondant sur ses constats, l'expert suggère le renouvellement du Diplôme européen du Parc national du Triglav pour une période supplémentaire de 10 ans.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de leur discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit d'une condition et de douze recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national du Triglav, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2019\)10](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2019.

### **5.e Réserve naturelle De Oostvaarderplassen (Pays-Bas)**

L'expert indépendant, M. Maurice Hoffmann, présente les conclusions de son expertise sur les lieux dans la Réserve naturelle De Oostvaarderplassen aux membres du Groupe de spécialistes (rapport [T-](#)

[PVS/DE\(2019\)11](#)). Se fondant sur ses constats, il suggère le renouvellement du Diplôme européen de la réserve naturelle De Oostvaarderplassen pour une période supplémentaire de 10 ans.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de leur discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de trois conditions et de sept recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve naturelle De Oostvaarderplassen, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2019\)10](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2019.

#### **5.f Parc national Weerribben-Wieden (Pays-Bas)**

L'expert indépendant, M. Maurice Hoffmann, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans le parc national Weerribben-Wieden (rapport [T-PVS/DE\(2019\)09](#)). Se fondant sur ses constats, il suggère de renouveler le Diplôme européen du parc national Weerribben-Wieden pour une période supplémentaire de 10 ans.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de leur discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit d'une condition et de huit recommandations le renouvellement du Diplôme européen du parc national Weerribben-Wieden, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2019\)10](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2019.

#### **5.g Côte patrimoniale de Purbeck (Royaume-Uni)**

L'experte indépendante, Mme Ana Rainho, présente les conclusions de son expertise sur les lieux sur la Côte patrimoniale de Purbeck aux membres du Groupe de spécialistes (rapport [T-PVS/DE\(2019\)01](#)). Se fondant sur ses constats, elle suggère le renouvellement du Diplôme européen de la Côte patrimoniale de Purbeck pour une période supplémentaire de 10 ans.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'experte et, à l'issue de leur discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de deux conditions et de six recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Côte patrimoniale de Purbeck, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2019\)10](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son adoption officielle éventuelle par le Comité des Ministres en 2019.

#### **5.h Réserve naturelle de Minsmere (Royaume-Uni)**

L'experte indépendante, Mme Blanca Ramos, présente les conclusions de son expertise sur les lieux dans la Réserve naturelle de Minsmere aux membres du Groupe de spécialistes (rapport [T-PVS/DE\(2018\)14](#)). Se fondant sur ses constats, elle suggère le renouvellement du Diplôme européen de la réserve naturelle de Minsmere pour une période supplémentaire de 10 ans.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'experte et, à l'issue de leur discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit d'une condition et de quatre recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la réserve naturelle de Minsmere, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2019\)10](#).

Le Groupe de Spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son adoption officielle éventuelle par le Comité des Ministres en 2019.

#### **5.i Paysage Protégé de la Wachau (Autriche)**

L'expert indépendant, M. Peter Skoberne, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans le Paysage Protégé de la Wachau (rapport [T-PVS/DE \(2019\)8](#)). Se fondant sur ses constats, il suggère de renouveler le Diplôme européen du paysage Protégé de la Wachau pour une période supplémentaire de 10 ans.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de leur discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit d'une condition et de neuf recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Paysage Protégé de la Wachau, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2019\)10](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son adoption officielle éventuelle par le Comité des Ministres en 2019.

#### **5.j Réserve naturelle du Boschplaat (Pays-Bas)**

L'expert indépendant, M. Michael Usher, présente les conclusions de son expertise sur les lieux dans la Réserve naturelle du Boschplaat aux membres du Groupe de spécialistes (rapport [T-PVS/DE \(2018\)15](#)). Se fondant sur ses constats, il suggère le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve naturelle du Boschplaat pour une période supplémentaire de 10 ans.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de leur discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de six recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve naturelle du Boschplaat, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2019\)10](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son adoption officielle éventuelle par le Comité des Ministres en 2018.

#### **5.k Parc national du Teide (Espagne)**

L'expert indépendant, M. Michael Usher, présente les conclusions de son expertise sur les lieux dans le Parc national du Teide aux membres du Groupe de spécialistes (rapport [T-PVS/DE\(2019\)03](#)). Se fondant sur ses constats, il suggère le renouvellement du Diplôme européen du Parc National du Teide pour une période supplémentaire de 10 ans.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de leur discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de huit recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national du Teide, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2019\)10](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat du suivi de la validation du projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et de son adoption officielle éventuelle par le Comité des Ministres en 2018.

### **5.1 Parc national des Montagnes blanches de Crète (Grèce)**

En 2018, le Groupe de spécialistes a estimé qu'une d'expertise sur les lieux avant le renouvellement du Diplôme européen n'était pas nécessaire. Toutefois, à la lumière des derniers rapports annuels, peu de progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des trois recommandations attachées au dernier renouvellement.

Comme il y a des manquements dans la mise en œuvre des trois seules recommandations accompagnant le Diplôme, le Secrétariat n'a pas voulu proposer de nouvelles recommandations ou conditions en vue du renouvellement du Diplôme sans consulter au préalable des experts connaissant la région et sa situation réelle ou même sans effectuer une expertise sur les lieux pour une évaluation approfondie de la zone.

Les membres du Groupe de spécialistes acceptent la suggestion du Secrétariat d'effectuer une expertise sur les lieux avant d'envisager le renouvellement du Diplôme européen au Parc national des Montagnes blanches de Crète.

Le Diplôme européen arrivant à échéance le 13 septembre 2019, la visite devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2019 et ses conclusions devraient être diffusées par voie électronique aux membres du Groupe de spécialistes pour examen.

### **5.m Réserve naturelle des Desertas (Portugal)**

Comme pour le Parc national des Montagnes blanches de Crète, le Groupe de spécialistes a décidé en 2018 d'évaluer l'opportunité de renouveler le Diplôme européen à la Réserve naturelle des Desertas sur la base des rapports annuels reçus.

La Réserve naturelle des Desertas a reçu le Diplôme européen il y a 5 ans. 2 conditions et 7 recommandations étaient jointes à la décision.

Bien que les rapports annuels montrent que la plupart des recommandations sont mises en œuvre, les conditions demeurent problématiques. L'une d'elles n'a aucune chance d'être remplie, même à l'avenir.

Le Secrétariat alerte également les membres du Groupe de spécialistes sur le fait que, depuis 2015, les rapports annuels sont strictement les mêmes, ce qui constitue définitivement un obstacle pour mesurer les progrès réalisés sur le terrain pour se conformer aux recommandations et aux conditions.

Le Secrétariat estime qu'il serait risqué de renouveler le Diplôme européen pour 10 ans sans une évaluation approfondie de la zone.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition du Secrétariat d'effectuer une expertise sur les lieux avant d'envisager le renouvellement du Diplôme européen à la Réserve naturelle des Désertas.

Le Diplôme européen arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la visite devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2019 et ses conclusions devraient être diffusées par voie électronique aux membres du Groupe de spécialistes pour examen.

## **6. PRESENTATION DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS PAR LE SECRETARIAT ET PAR LE GROUPE DE SPECIALISTES**

### **6.a Analyse des rapports annuels**

Le Secrétariat rappelle les objectifs du rapport annuel et le mandat du Groupe, qui sont définis par la Résolution CM/ResDip(2008)1 sur le Règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés.

Le Secrétariat a continué à améliorer les outils de suivi du Diplôme européen. Jusqu'à présent, il était souvent difficile d'identifier dans les rapports annuels les actions entreprises par les autorités de gestion pour se conformer aux conditions et recommandations attachées à la délivrance ou au renouvellement du Diplôme. Afin de remédier à cette problématique, le Secrétariat a préparé des modèles de rapports nominatifs intégrant les conditions et recommandations de chaque zone dans les modèles et envoyé les modèles individuellement à chaque responsable de zone.

Par conséquent, les gestionnaires de secteur ont présenté des rapports plus pertinents en 2018. Les rapports étaient également plus courts et plus ciblés sur les conditions et les recommandations.

Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les décisions de 2018 du Groupe de spécialistes 1. d'établir un système de notation qui reconnaît le respect des obligations en matière de rapports annuels et 2. de modifier le préambule des Résolutions délivrant ou renouvelant le Diplôme européen pour souligner la nécessité de respecter les règlements du Diplôme et en particulier le rapport annuel ont impacté les gestionnaires, mais les résultats 2018 du rapportage annuel sont exceptionnels. Un taux de soumission de 95,89 % avec 70 rapports reçus sur 73 zones diplômées a été atteint, ce qui représente une augmentation de 9,6 % par rapport à 2017.

Comme les années précédentes, les membres du groupe ont participé à l'évaluation des rapports annuels en utilisant les formulaires d'évaluation. Le document [T-PVS/DE \(2019\) 12](#) présente les conclusions du Groupe pour chaque zone diplômée.

Le Groupe de spécialistes se félicite des résultats du rapportage annuel 2018 et remercie les gestionnaires des zones détenant le Diplôme de s'être conformés à l'obligation de rapportage, les membres du Groupe de spécialistes pour leur contribution à l'analyse des rapports et le Secrétariat pour les efforts considérables qu'ils ont consentis pour développer et gérer les outils de suivi du Diplôme européen.

### **6.b Suivi des espaces identifiés en 2018 comme nécessitant une attention particulière**

- **Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg (Allemagne)**

La zone est suivie de près parce que les autorités régionales (Landkreis Heidekreis) planifient le parc éolien de Volkwardingen qui détruirait le paysage unique et la biodiversité de la Lande de Lunebourg, bloquerait un important couloir de migration pour le tétras-lyre et la cigogne noire et détruirait un habitat important pour les chauves-souris et les oiseaux.

Alors qu'en 2014, la Cour administrative supérieure de Basse-Saxe a déclaré le document de planification inexact et a supprimé le zonage du parc éolien de Volkwardingen, les autorités régionales ont poursuivi les travaux sur une zone pour l'énergie éolienne dans la même région.

En 2016, le Groupe de spécialistes s'est déclaré préoccupé par le zonage du parc éolien de Volkwardingen, qui serait en cours, malgré la décision du tribunal de 2014 de le supprimer. Elle a demandé aux autorités de faire rapport sur la question et de la surveiller.

Dans le rapport annuel 2017, les autorités ont fait état de difficultés assez importantes dans la mise en œuvre des recommandations annexées au Diplôme. La quasi-totalité des treize recommandations présentaient en effet des manquements.

En 2018, à la suite de la décision du Groupe de spécialistes, le Secrétariat a écrit au Ministère fédéral de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sécurité Nucléaire en juin pour s'assurer que la Réserve naturelle de Lunebourg recevait le soutien nécessaire des autorités régionales et fédérales pour être en mesure de continuer à respecter les dispositions du Diplôme européen et surtout de respecter les 13 recommandations qui étaient attachées à la décision de renouvellement de 2012.

En septembre, le Ministère fédéral a répondu que les relations avec la réserve naturelle de Lunebourg étaient constructives, tout en reconnaissant que les discussions sur la création du parc éolien de Volkwardingen étaient toujours en cours. Dans l'intervalle, les gestionnaires de la Réserve de Lunebourg ont également écrit au Secrétariat pour demander le soutien du Conseil de l'Europe afin d'adresser à la Commission européenne une demande d'évaluation approfondie des impacts environnementaux au titre des directives de l'UE sur la nature.

Le rapport annuel 2018 confirme que l'autorité régionale d'aménagement du territoire (District Heidekreis) soutient toujours une zone d'énergie éolienne à "Borstel", en plein centre d'un important corridor écologique.

Le 16 janvier 2019, le Secrétariat a reçu un courriel des gestionnaires de la Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg se plaignant qu'elles demandent le soutien du Conseil de l'Europe depuis 2016 par le biais de leurs rapports annuels pour empêcher la création du parc éolien de Volkwardingen et demandant au Comité permanent à la Convention de Berne d'adresser une demande à l'Union européenne de protéger par tous moyens juridiques l'une des plus anciennes zones européennes diplômées.

Le Secrétariat a transmis aux autorités l'extrait des rapports de 2017 et 2018 de la réunion du Groupe de spécialistes et les a invitées à utiliser le système de dossiers de la Convention de Berne ainsi qu'à alerter la CE sur leurs préoccupations et à explorer la faisabilité d'une évaluation complète des effets environnementaux conformément à la Directive Habitat.

Le Groupe de spécialistes se déclare à nouveau profondément préoccupé par le projet de parc éolien qui est toujours existant.

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat d'informer le Bureau du Comité permanent de la Convention de Berne.

- **Parc national des Abruzzes, du Lazio et du Molise (Italie)**

L'adoption officielle d'un nouveau plan de gestion, initialement prévue d'ici 2013, demeure le principal enjeu.

En 2016, le Groupe de spécialistes a exhorté les autorités d'adopter le plan de gestion du Parc National des Abruzzes, du Lazio et du Molise et à définir les zones contiguës.

En 2017, le Groupe de spécialistes a incité les autorités à accélérer le processus d'adoption du plan de gestion.

Selon le rapport annuel de 2017, le plan de gestion était encore en cours d'approbation. Les plans de gestion des sites Natura 2000 situés dans le parc national n'étaient pas approuvés non plus.

Conformément au rapport annuel 2018, le plan de gestion n'est toujours pas approuvé car il nécessite l'accord des autorités de trois régions. Bien que des mesures de conservation aient été définies pour les 5 sites Natura 2000 du Parc national, leur mise en œuvre est toujours en attente de l'approbation du plan de gestion.

En ce qui concerne le programme de surveillance de l'ours marsicain, très peu d'informations ont été fournies dans le rapport annuel 2017. Il a été indiqué qu'un budget de 100 000 € a été alloué au programme de surveillance de l'ours marsicain en 2017, mais les objectifs et les résultats escomptés du programme n'ont pas été mentionnés.

En 2018, la surveillance de l'ours marsicain s'est poursuivie. Dans le cadre du budget du Parc, 375 000 € ont été alloués au Département Scientifique et à la gestion de l'ours marsicain mais aucun résultat de suivi n'a été rapporté.

Le Groupe de spécialistes prend acte des efforts déployés par les gestionnaires pour mener à bien le processus d'approbation du plan de gestion.

- **La réserve naturelle de Oostvaardersplassen et le parc national Weerribben-Wieden (Pays-Bas)**

En 2018, le Secrétariat a été contacté par des militants néerlandais de l'environnement au sujet du développement d'un aérodrome de loisirs déjà existant pour en faire un aéroport "de tourisme" à proximité des deux zones diplômées.

Une expertise sur les lieux combinée sur avait été effectuée en 2018 et le Groupe de spécialistes s'était déjà mis d'accord sur le renouvellement du Diplôme aux deux zones, à condition qu'il n'y ait pas de trajectoires de vol à basse altitude ou de voies d'attente au-dessus des deux zones.

- **Parc naturel germano-luxembourgeois (Allemagne/Luxembourg)**

En 2016, le Groupe de spécialistes a décidé d'effectuer une expertise sur les lieux dans le Parc naturel germano-luxembourgeois afin d'évaluer l'opportunité du renouvellement de son diplôme européen en 2018. La visite a d'abord été reportée de 2016 à 2017 parce qu'aucun créneau horaire approprié n'a pu être identifié et en 2017, les autorités ont informé le Secrétariat que le parc ne cherchait plus à renouveler son Diplôme.

Lors de sa réunion de 2018, le Groupe de spécialistes a décidé de ne pas renouveler le Diplôme européen du Parc naturel germano-luxembourgeois jusqu'à ce qu'une expertise sur les lieux puisse avoir lieu et confirme que l'intérêt européen de la région a été maintenu depuis le dernier renouvellement du Diplôme.

Le 20 septembre 2018, les autorités du Parc naturel germano-luxembourgeois ont informé le Secrétariat que les conditions étaient réunies pour accueillir une expertise sur les lieux.

Le Groupe de spécialistes se félicite de la décision des gestionnaires d'accueillir une expertise sur les lieux et confie son organisation au Secrétariat en 2019.

- **Parc national de Doñana**

Le 24 janvier 2019, le Secrétariat a été informé que la Commission européenne déférait l'Espagne devant la Cour de justice de l'UE pour manquement à l'obligation de prendre des mesures adéquates pour protéger les masses d'eau souterraines qui alimentent les zones humides de Doñana, comme l'exige la Directive-cadre sur l'eau. L'Espagne n'a pas non plus pris les mesures adéquates pour prévenir la détérioration des habitats protégés dans ces zones humides, en violation des directives de l'UE sur la protection de la nature.

Les zones humides de Doñana sont parmi les plus grandes d'Europe avec une grande diversité biologique. Elles abritent une faune et une flore considérables, y compris des espèces en danger critique d'extinction, comme l'aigle impérial ou le lynx ibérique. En raison de sa situation stratégique, Doñana fait également partie de la route migratoire de millions d'oiseaux chaque année.

Une expertise sur les lieux dans le Parc national de Doñana est prévue en 2019. Le Groupe de spécialistes devrait examiner les conclusions de l'expert indépendant en accord avec la procédure en cours engagée par la Commission européenne.

Le Groupe de spécialistes se déclare préoccupé par le pompage illégal et la surexploitation de l'eau dans le Parc national et encourage les autorités à étendre la zone détenant le Diplôme au Parc naturel.

- **Réserve naturelle de la Weltenburger Enge**

Début février 2019, le Secrétariat a été informé qu'en raison de l'été très sec et chaud de 2018, les autorités de la Réserve naturelle de la Weltenburger Enge envisageaient de creuser un banc de gravier pour permettre des manœuvres de bateaux plus sûres en période de basses eaux sur le Danube, ce qui constituerait une menace pour les espèces rares de poissons et de faune vivant sur ses rives.

Le Groupe de spécialistes se déclare préoccupé par les plans d'excavation et exhorte les autorités à respecter la réglementation de navigation en vigueur.

## 7. VISITES D'EXPERTISE SUR LES LIEUX EN 2019

Le Secrétariat se réfère au document [T-PVS/DE\(2019\)4](#) présentant les zones diplômées dont le Diplôme arrive à échéance en 2020 et pourrait donc bénéficier d'une expertise sur les lieux en 2019.

Les expertises sur les lieux de 2018, et en particulier le cas de Scandola, ont montré qu'en l'absence de rapports annuels et d'un suivi régulier sur le terrain, l'état des zones peut se détériorer au point de remettre en question le renouvellement du Diplôme européen. Pour remédier à cette situation, le Secrétariat suggère de visiter toutes les zones dont le Diplôme arrive à échéance en 2020 en fonction de la disponibilité des ressources financières et informe le Groupe de spécialistes que quelques visites étaient déjà prévues.

Outre les zones énumérées dans le document T-PVS/DE (2019) 4, le Groupe de spécialistes a déjà convenu d'une expertise sur les lieux dans le Parc naturel germano-luxembourgeois, dans le Parc régional Gallipoli Cognato, dans le Parc national des montagnes blanches de Crète et dans la Réserve naturelle des Desertas.

Le Groupe de spécialistes accepte d'effectuer les expertises sur les lieux dans les zones énumérées dans le document [T-PVS/DE \(2019\)4](#) ainsi que dans le Parc naturel germano-luxembourgeois, dans le Parc régional Gallipoli Cognato, dans le Parc national des montagnes blanches de Crète et dans la Réserve naturelle des Desertas.

Le Groupe de spécialistes confie au Secrétariat l'organisation des 17 expertises sur les lieux.

## 8. DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DU DIPLOME EUROPEEN

### 8.a Tableau de bord du Diplôme européen

En 2018, le Groupe de spécialistes s'est mis d'accord sur la conception d'un tableau de bord pour les zones diplômées comme alternative à un outil de rapportage. Le tableau de bord a pour but de rassembler en un même endroit les informations disponibles pour chaque zone diplômée telles que les données générales, les formulaires de candidature, les rapports d'expertise, les résolutions et les rapports annuels.

Le Secrétariat présente le [tableau de bord](#) aux membres du Groupe de spécialistes. Les limites de la solution informatique disponible au Conseil de l'Europe ont conditionné la disposition du tableau de bord. Les zones sont présentées par pays et la navigation dans la longue liste nécessite de faire considérablement défiler la page vers le bas. Les filtres permettent de lancer des requêtes par date d'attribution, par année de la prochaine expertise sur les lieux, par pays et par année de rapportage annuelle.

Les rapports annuels des six dernières années, s'ils sont disponibles, sont désormais directement accessibles, ainsi que les rapports des expertises sur les lieux.

La partie introductive de chaque page internet dédiée a été reprise des pages internet déjà existantes. Les informations, les liens internet, les coordonnées seront mis à jour en accord avec les gestionnaires des zones diplômées.

Le Secrétariat présente également le système de notation représenté dans le tableau de bord par des petits drapeaux verts, oranges et rouges. Il indique si les rapports annuels ont été soumis à temps au Secrétariat.

Le Groupe de spécialistes accueille très favorablement le [tableau de bord](#) et se félicite des efforts déployés pour rassembler l'importante quantité d'informations et de documents du Secrétariat. Le Groupe de spécialistes estime que le tableau de bord est un outil utile pour toutes les parties prenantes.

Les membres du Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de rendre public le tableau de bord et d'étudier la possibilité d'y ajouter les plans de gestion ou les autres documents stratégiques lorsqu'ils seront disponibles en anglais, ainsi qu'une carte des zones détenant le Diplôme

### **8.b Base de données des zones diplômées**

En 2018, le Groupe de spécialistes a chargé le Secrétariat d'entreprendre la mise à jour de la base de données des zones diplômées en vue d'étudier avec l'Agence européenne pour l'environnement le téléchargement de la base de données dans la base de données commune des zones désignées (CDDA) et, dans un deuxième temps, dans la base de données mondiale sur les zones protégées (WDPA).

A cette fin, le Secrétariat a envoyé aux gestionnaires de chaque zone diplômée un extrait de la base de données existante et leur a demandé de mettre à jour les données du tableau. Les autorités étaient également tenues de fournir des données spatiales qui manquaient jusqu'à présent et qui sont une condition préalable au téléchargement de la base de données sur la base de données mondiale des aires protégées.

Les premiers résultats ont été très positifs puisque :

- 59 zones ont répondu : 57 avec données tabulaires
- 2 zones ont seulement livré les limites du site
- 22 zones ont fourni des données spatiales dans un format conforme.

Marc Roekaerts a présenté aux membres du Groupe de spécialistes la base de données mise à jour. Elle s'est considérablement améliorée en termes de données concernant les espèces et les habitats présents dans les zones diplômées et le lien avec les annexes de la Convention de Berne et les Résolutions N°4 (1996) et N°6 (1998) est plus évident.

La base de données n'est pas complète car les données tabulaires de 16 zones et les données spatiales de 51 zones sont toujours manquantes. Une demande de mise à jour ciblée sera adressée aux gestionnaires des zones qui n'ont pas fourni ou qui ont fourni des renseignements incomplets.

Le Groupe de spécialistes se félicite de la mise à jour de la base de données et de son utilisation potentielle pour sensibiliser l'opinion et améliorer la visibilité des zones détenant le Diplôme européen.

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat d'assurer la liaison avec les gestionnaires de zones qui n'ont pas fourni d'informations du tout ou qui ont soumis des informations incomplètes et d'informer l'Agence européenne pour l'environnement des progrès accomplis.

### **8.c Cartographie des multiples désignations / certifications des zones diplômées**

En 2018, sur proposition de l'expert Pierre Galland, le Groupe de spécialistes a confié au Secrétariat l'inventaire des autres certifications et désignations détenues par les zones diplômées.

A cette fin, le Secrétariat a préparé le document [T-PVS/DE \(2019\)7](#) qui liste pour toutes les zones les multiples certifications ou désignations nationales et internationales.

57 des 73 zones détentrices du Diplôme ont fourni des informations au sujet de leurs autres certifications ou désignations. Le Secrétariat assurera le suivi et ciblera les zones qui n'ont pas répondu afin de disposer

d'une carte complète des multiples désignations et certifications.

L'objectif de la demande de Pierre Galland était d'assurer la cohérence et l'homogénéité du suivi du Diplôme européen par rapport aux autres labels internationaux et de développer d'éventuelles synergies avec d'autres organisations/institutions internationales en charge du suivi des labels concernés.

Le Groupe de spécialistes se félicite de la cartographie des désignations multiples telle que présentée dans le document [T-PVS/DE \(2019\)7](#) qui devrait être utilisée pour la préparation des expertises sur les lieux et être portée à l'attention du Bureau du Comité permanent dans le cas où les membres sont invités aux réunions internationales des conventions/organisations.

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat d'assurer la liaison avec les gestionnaires de zones qui n'ont pas fourni d'informations et d'étudier comment les rapports de suivi relatifs aux zones possédant plusieurs désignations/certifications peuvent être partagés entre les organes de suivi des désignations/certifications concernées.

#### **8.d Attractivité du Diplôme européen**

L'année 2018 a été marquée par la décision du Parc national français des Ecrins de ne pas demander le renouvellement de son Diplôme européen en raison de son manque de valeur ajoutée par rapport à d'autres désignations telles que la Liste verte de l'UICN.

Lors de sa réunion annuelle de 2018, le Comité permanent de la Convention de Berne s'est déclaré préoccupé par l'éventuelle concurrence entre les certifications ou désignations internationales et a demandé au Groupe de spécialistes d'étudier les moyens de rendre le Diplôme plus attractif.

La candidature du Parc Régional Gallipoli Cognato montre que les aires protégées ont toujours un intérêt pour le Diplôme européen et la cartographie des multiples désignations et certifications discutées précédemment montre que les certifications/désignations peuvent coexister et viser ensemble l'objectif global de conservation de la nature et de protection du paysage.

Les membres du Groupe de spécialistes et d'experts ont eu une discussion animée sur les moyens de redynamiser le Diplôme européen et ont surtout insisté sur le fait que le Diplôme européen est un label d'excellence reconnaissant une gestion exemplaire et des valeurs naturelles exceptionnelles. Le label devrait être promu pour sensibiliser le public en général. Il a également été rappelé que les responsables

Le Groupe de Spécialistes charge le Secrétariat de préparer un document de réflexion sur la redynamisation et l'avenir du Diplôme européen prenant en compte les résultats de la discussion qui sera discuté lors de la réunion annuelle du Groupe de Spécialistes en 2020.

des zones diplômées devraient être davantage fédérés et se sentir intégrés dans une communauté confrontée à des défis similaires et partageant les mêmes objectifs et valeurs.

#### **9. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune autre question n'a été abordée.

#### **10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION**

Le Secrétariat informera les membres de la date de la prochaine réunion, qui se tiendra en 2020, en temps voulu.

#### **11. CONCLUSIONS DE LA RÉUNION**

Le Président remercie les représentants de la Hongrie, de l'Italie et de la Suède dont le mandat en tant que membres du Groupe de spécialistes prend fin pour leur travail dévoué et leur soutien au Diplôme européen, les membres du Groupe de spécialistes, les experts indépendants, les gestionnaires des zones détenant le Diplôme Européen et le Secrétariat pour leurs énormes efforts et déclare la réunion close.

**Annexe 1 - Ordre du jour**

		<b>Les documents</b>	<b>Résultats escomptés</b>
<i>Mardi 5 mars</i>			
<b>9.30</b>	<b>1. Ouverture de la réunion</b>  <i>M. Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe de spécialistes</i>		
	<b>2. Adoption de l'ordre du jour</b>	Ordre du jour de la réunion T-PVS/Agenda(2019) 3  <b>Pour adoption</b>	Les membres du Groupe de spécialistes sont informés des objectifs de la réunion et adoptent l'ordre du jour.
	<b>3. Informations générales sur les activités présentant un intérêt pour les travaux du Groupe de spécialistes</b>		
	3.a. Brève présentation du rapport de la réunion du groupe en 2018 et des activités menées au cours de l'année écoulée  <i>M. Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe de spécialistes</i>	Rapport de la réunion de 2018 du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés T-PVS/DE (2018) 11  <b>Pour information</b>	Les points saillants de la réunion de 2018 du Groupe de spécialistes sont rappelés.
	3.b Suites données par le Secrétariat aux conclusions de la réunion de 2018 du Groupe de spécialistes  <i>Présentation par le Secrétariat</i>	Extrait de la liste des décisions et textes adoptés sur le Diplôme européen des espaces protégés, lors de la 38e réunion du Comité	Les membres du Groupe de spécialistes sont informés du suivi donné aux conclusions et décisions de la réunion de 2018 du Groupe de spécialistes.

		permanent de la Convention de Berne T-PVS/DE (2019) 5  <b>Pour information</b>	
	<p><b>4. Candidature au Diplôme européen du Parc Régional Gallipoli Cognato</b></p> <p><i>Présentation par Mme Angela Ciliberti</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à procéder à un échange de vues sur la candidature du Parc régional Gallipoli Cognato et son éventuel suivi.</i></p>	<p>Formulaire de candidature du Parc Régional Gallipoli Cognato T-PVS/DE (2019) 6</p> <p><b>Pour discussion et décision</b></p>	<p>La pertinence de la candidature du Parc régional Gallipoli Cognato est évaluée et l'opportunité d'une visite d'expertise sur les lieux est convenue.</p>
	<p><b>5. Conclusions des missions consultatives, discussion et propositions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe</b></p>		
	<p>5.a Réserve naturelle de Scandola (France)</p> <p><i>Présentation par M. Olivier Biber</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner les conclusions du rapport de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur le suivi éventuel.</i></p>	<p>Rapport de la visite d'évaluation de la Réserve naturelle de Scandola T-PVS/DE (2019) 2</p> <p><b>Pour discussion et décision</b></p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes approuvent les conclusions de l'expertise sur les lieux et confient au Secrétariat le suivi de la création du Parc marin.</p>
	<p>5.b Réserve naturelle de Wollmatinger Ried Untersee-Gnadensee (Allemagne)</p> <p><i>Présentation par M. Robert Brunner</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner les conclusions du rapport de</i></p>	<p>Rapport de la visite d'évaluation de la Réserve naturelle de Wollmatinger Ried Untersee-Gnadensee T-PVS/DE (2018) 12</p> <p>Projet de résolution relatif au renouvellement du Diplôme</p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes s'accordent sur un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen de la Réserve naturelle Wollmatinger Ried Untersee-Gnadensee qui sera transmis au Comité des Ministres pour adoption formelle.</p>

	<p><i>l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur le suivi éventuel.</i></p>	<p>européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle de Wollmatinger Ried Untersee-Gnadensee T-PVS/DE (2019) 10</p> <p><b>Pour discussion et décision</b></p>	
	<p>5.c Réserve naturelle de Wurzacher Ried (Allemagne)</p> <p><i>Présentation par M. Robert Brunner</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner les conclusions du rapport de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur le suivi éventuel.</i></p>	<p>Rapport de la visite d'évaluation de la Réserve naturelle de Wurzacher Ried T-PVS/DE (2018) 13</p> <p>Projet de résolution relatif au renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle de Wurzacher Ried T-PVS/DE (2019) 10</p> <p><b>Pour discussion et décision</b></p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes s'accordent sur un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen de la Réserve naturelle de Wurzacher Ried qui sera transmis au Comité des Ministres pour adoption formelle.</p>
	<p>5.d Parc national du Triglav (Slovénie)</p> <p><i>Présentation par le Secrétariat</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner les conclusions du rapport de la visite d'évaluation sur place et à procéder à un échange de vues sur le suivi éventuel.</i></p>	<p>Rapport de la visite d'évaluation du Parc national du Triglav T-PVS/DE (2018) 16</p> <p>Projet de résolution concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national du Triglav T-PVS/DE (2019) 10</p> <p><b>Pour discussion et décision</b></p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes s'accordent sur un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen au Parc national du Triglav qui sera transmis au Comité des Ministres pour adoption formelle.</p>

	<p>5.e Réserve naturelle de Oostvaardersplassen (Pays-Bas)</p> <p><i>Présentation par M. Maurice Hoffmann</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner les conclusions du rapport de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur le suivi éventuel.</i></p>	<p>Rapport de la visite d'évaluation de la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen T-PVS/DE (2019) 11</p> <p>Projet de résolution relatif au renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen T-PVS/DE (2019) 10</p> <p><b>Pour discussion et décision</b></p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes s'accordent sur un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen à la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen qui sera transmis au Comité des Ministres pour adoption formelle.</p>
	<p>5.f Parc national Weerribben-Wieden (Pays-Bas)</p> <p><i>Présentation par M. Maurice Hoffmann</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner les conclusions du rapport de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur le suivi éventuel.</i></p>	<p>Rapport de la visite d'évaluation du Parc national Weerribben-Wieden T-PVS/DE (2019) 9</p> <p>Projet de résolution concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national Weerribben-Wieden T-PVS/DE (2019) 10</p> <p><b>Pour discussion et décision</b></p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes s'accordent sur un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen au Parc national Weerribben-Wieden qui sera transmis au Comité des Ministres pour adoption formelle.</p>
	<p>5.g Côte patrimoniale de Purbeck (Royaume-Uni)</p> <p><i>Présentation par Mme Ana Rainho</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner les conclusions du rapport de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur le suivi éventuel.</i></p>	<p>Rapport de la visite d'évaluation de la Côte patrimoniale de Purbeck T-PVS/DE (2019) 1</p> <p>Projet de résolution concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Côte patrimoniale de Purbeck</p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes s'accordent sur un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen à la Côte patrimoniale de Purbeck qui sera transmis au Comité des Ministres pour adoption formelle.</p>

		T-PVS/DE (2019) 10 <b>Pour discussion et décision</b>	
5.h Réserve naturelle de Minsmere (Royaume-Uni)  <i>Présentation par Mme Blanca Ramos</i>  <i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner les conclusions du rapport de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur le suivi éventuel.</i>	Rapport de la visite d'évaluation de la Réserve naturelle de Minsmere T-PVS/DE (2018) 14  Projet de résolution concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle de Minsmere T-PVS/DE (2019) 10  <b>Pour discussion et décision</b>	Les membres du Groupe de spécialistes s'accordent sur un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen à la Réserve naturelle de Minsmere qui sera transmis au Comité des Ministres pour adoption formelle.	
5.i Paysage Protégé de la Wachau (Autriche)  Présentation par M. Peter Skoberne  <i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner les conclusions du rapport de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur le suivi éventuel.</i>	Rapport de la visite d'évaluation du Paysage Protégé de la Wachau T-PVS/DE (2019) 8  Projet de résolution relatif au renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Paysage Protégé de la Wachau T-PVS/DE (2019) 10  <b>Pour discussion et décision</b>	Les membres du Groupe de spécialistes s'accordent sur un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen du Paysage Protégé de la Wachau qui sera transmis au Comité des Ministres pour adoption formelle.	
5.j Réserve naturelle du Boschplaat (Pays-Bas)  <i>Présentation par M. Michael Usher</i>	Rapport de la visite d'évaluation de la Réserve naturelle du Boschplaat T-PVS/DE (2018) 15	Les membres du Groupe de spécialistes s'accordent sur un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen à la Réserve naturelle du Boschplaat qui sera transmis au Comité des Ministres pour adoption formelle.	

	<i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner les conclusions du rapport de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur le suivi éventuel.</i>	Projet de résolution concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle du Boschplaat T-PVS/DE (2019) 10  <b>Pour discussion et décision</b>	
	5.k Parc national du Teide (Espagne)  <i>Présentation par M. Michael Usher</i>  <i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner les conclusions du rapport de l'expertise sur les lieux et à procéder à un échange de vues sur le suivi éventuel.</i>	Rapport de la visite d'évaluation du Parc National du Teide T-PVS/DE (2019) 3  Projet de résolution concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national du Teide T-PVS/DE (2019) 10  <b>Pour discussion et décision</b>	Les membres du Groupe de spécialistes s'accordent sur un projet de résolution renouvelant le Diplôme européen au Parc national du Teide qui sera transmis au Comité des Ministres pour adoption formelle.
	5.l Parc national des Montagnes blanches de Crète  <i>Présentation par le Secrétariat</i>  <i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à débattre de l'opportunité de renouveler le Diplôme européen du Parc national des Montagnes blanches de Crète à la lumière des résultats des rapports annuels et en l'absence de conclusions résultant d'une expertise sur les lieux.</i>	          <b>Pour discussion et décision</b>	Les membres du Groupe de spécialistes conviennent d'effectuer une expertise sur les lieux dans le Parc national des Montagnes blanches de Crète avant d'envisager le renouvellement de son Diplôme européen, qui arrive à échéance le 13 septembre 2019.
	5.m Réserve naturelle des Desertas		Les membres du Groupe de spécialistes conviennent d'effectuer une expertise sur les lieux dans la Réserve

	<p><i>Présentation par le Secrétariat</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à examiner l'opportunité de renouveler le Diplôme européen de la Réserve naturelle des Désertas à la lumière des résultats des rapports annuels et en l'absence de conclusions résultant d'une expertise sur les lieux.</i></p>	<p><b>Pour discussion et décision</b></p>	<p>naturelle des Désertas avant d'envisager le renouvellement de son Diplôme européen, qui arrive à échéance le 1er juillet 2019.</p>
	<p><b>6. Présentation des conclusions des rapports par le Secrétariat et le Groupe de Spécialistes.</b></p>		
	<p>6.a Analyse des rapports annuels</p> <p><i>Introduction par le Secrétariat</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à faire part de leurs observations sur les rapports annuels, à en examiner les résultats et à échanger des vues sur les suites qui pourraient y être données.</i></p>	<p>Compilation de l'analyse des rapports annuels T-PVS/DE (2019) 12</p> <p><a href="#">Lien vers le tableau de bord du Diplôme européen des espaces protégés</a></p> <p><b>Pour discussion et décision</b></p>	<p>La conformité des zones diplômées avec les conditions et/ou recommandations liées à l'octroi/au renouvellement du Diplôme européen est évaluée et les éventuelles zones à risque nécessitant un suivi plus étroit, voire une visite d'évaluation exceptionnelle sur les lieux, sont identifiées.</p>
	<p>6.b Suivi des espaces identifiés en 2018 comme nécessitant une attention particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg (Allemagne)</li> <li>• Parc national des Abruzzes, du Lazio et du Molise (Italie) Réserve naturelle "De Oostvaardersplassen" (Pays-Bas)</li> <li>• Parc national Weerribben-Wieden (Pays-Bas)</li> <li>• Parc naturel germano-luxembourgeois (Allemagne/Luxembourg)</li> <li>• Parc national de Doñana</li> </ul>	<p>Compilation de l'analyse des rapports annuels T-PVS/DE (2019) 12</p>	<p>Suites données à la surveillance des zones diplômées nécessitant une attention particulière.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserve naturelle de la Weltenburger Enge</li> </ul> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à procéder à un échange de vues sur la situation des zones diplômées identifiées comme nécessitant une attention particulière et à convenir de mesures de suivi à la lumière des rapports annuels 2018 et des informations reçues par le Secrétariat.</i></p>	<p><b>Pour discussion et décision</b></p>	
	<p><b>7. Visites d'évaluation sur place en 2019</b></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à procéder à un échange de vues sur les visites d'expertise sur les lieux qui auront lieu en 2019.</i></p>	<p>Liste des zones dont le Diplôme devrait être renouvelé en 2020 T-PVS/DE (2019) 4</p> <p><b>Pour discussion et décision</b></p>	<p>Les zones diplômées dont le Diplôme doit être octroyé en 2020 et pour lesquelles une visite d'expertise sur les lieux doit avoir lieu sont identifiées.</p>
	<p><b>8. Développement stratégique du Diplôme européen</b></p>		
	<p>8.a Tableau de bord du Diplôme européen</p> <p><i>Présentation par le Secrétariat</i></p> <p><i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à procéder à un échange de vues sur l'évolution du tableau de bord et sur la notation proposée concernant le respect des obligations en matière de rapports.</i></p>	<p><a href="#">Lien vers le tableau de bord du Diplôme européen des espaces protégés</a></p> <p><b>Pour discussion et décision</b></p>	<p>Les membres du Groupe de spécialistes s'accordent sur l'utilisation du tableau de bord pour superviser le suivi du Diplôme européen.</p> <p>Le système de notation lié à la conformité des zones diplômées avec leurs obligations en matière de soumission de rapports est convenu.</p>
	<p>8.b Base de données des zones diplômées</p> <p><i>Présentation de Marc Roekaerts</i></p>		<p>Les membres du Groupe de spécialistes conviennent de la mise à jour de la base de données des zones diplômées et chargent le Secrétariat d'assurer la liaison avec l'Agence européenne pour l'environnement en vue de son</p>

	<i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à échanger des points de vue sur la base de données mise à jour des zones diplômées, sur son développement ultérieur et sur son utilisation.</i>	<b>Pour discussion</b>	téléchargement dans la base de données commune des zones désignées (CDDA).
	8.c Cartographie des multiples désignations / certifications des zones diplômées  <i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à procéder à un échange de vues sur la possibilité d'étudier les moyens de rationaliser les mécanismes de suivi des autres désignations/certifications d'aires protégées et du Diplôme européen.</i>	Carte des multiples désignations / certifications attribuées aux zones diplômées T-PVS/DE (2019) 7  <b>Pour discussion</b>	Des pistes possibles pour assurer une meilleure coordination du suivi avec les autorités en charge des désignations / certifications des espaces protégés chevauchant le Diplôme européen sont identifiées.
	8.d Attractivité du Diplôme européen  <i>Les membres du Groupe de spécialistes sont invités à procéder à un échange de vues sur les moyens d'améliorer l'attractivité du Diplôme européen, en particulier dans le cas de désignations/certifications multiples et chevauchantes.</i>	<b>Pour discussion</b>	Les moyens possibles pour promouvoir le Diplôme européen sont identifiés.
	<b>9. Questions diverses</b>		
	<b>10. Date et lieu de la prochaine réunion</b>		
	<b>11. Conclusions de la réunion</b>		
<b>12.30</b>	<b>Mercredi 6 mars</b> <b>Fin de la réunion</b>		

